sitaires. Ces examens impartiaux seront sans doute supprimés ou perdront toute valeur quand les collèges de filles auront le droit de délivrer ces brevets.

On a donc bien eu raison de le dire l'autre jour à la Chambre des députés ; « la loi sur l'enseignement secondaire des filles n'est qu'un épisode, et non pas le moins important, de la grande campagne entreprise par M. Jules Ferry et ses amis contre le *cléricalisme*, c'est-à-dire contre le catholicisme. »

LES OFFICIERS DE LA TERRITORIALE

Un journal militaire, l'*Armée territoriale*, étranger, comme doit l'être toute œuvre de ce genre, à la politique, mais qui a en somme plutôt soutenu jusqu'à ce jour l'administration de M. Gresley publie en tête de son dernier numéro un article très-modéré dans la forme, mais très-sévère, quant au fond, contre M. le ministre de la guerre.

Cet article accompagne une lettre qui a été adressée à l'*Armée territoriale* par un officier supérieur au sujet des suspensions infligées recemment à plusieurs commandants ou capitaines de notre seconde armée.

Nous donnerons aujourd'hui notre publicité à ces deux écrits parce qu'ils traitent une question qui exige une prompte solution ; parce qu'au point de vue de l'intérêt général comme à celui de l'intérêt privé il importe que les droits ou les obligations des soldats et officiers de l'armée territoriale ne soient point laissés à l'arbitraire de tel ou tel ministre.

Voici les passages les [illegible] de la lettre reçue par notre confrère et les commentaires dont il l'accompagne.

«... Loin de moi la pensée de vouloir bien mêler en rien la politique aux choses militaires. Comme vous je trouve que toute discussion politique est la ruine de la discipline et de l'esprit militaire. Mais la situation qu'on veut faire aujourd'hui aux officiers de l'armée territoriale est telle que je ne puis m'empêcher de vous présenter quelques observations... Après le colonel de Carayon-Latour, voici que sont frappés le commandant de Chevigné, le capitaine Grimblot et probablement bien d'autres.

» On refuse aux officiers de l'armée territoriale les honneurs militaires après leur mort quand ils ne meurent pas pendant une convocation ; on leur interdit le port de l'uniforme ; on les exclut de toutes les cérémonies militaires et de toutes les réceptions officielles ; on refuse hors des convocations de les traiter comme des officiers ; rien de mieux !

» Nous admettons volontiers que quand nous ne sommes pas sous les armes nous sommes de simples citoyens, mais nous voulons en revanche et nous avons le droit de vouloir être traités comme des citoyens ordinaires, électeurs éligibles et comme tels nous prétendons jouir et user d'une entière liberté dans nos actes politiques et nos relations.

» De deux choses l'une : ou bien même en temps ordinaire nous sommes officiers. Alors payez nous ; obligez nous au port de l'uniforme (ce que, par parenthèse, je suis loin de désirer,) etc ! Ou nous ne sommes officiers que pendant les convocations et alors laissez-nous tranquilles le reste du temps...»

Le rédacteur de l'*Armée territoriale*. M. Lucien Herbrun, ajoute :

« Il est impossible de mieux résumer la question et d'exposer avec plus de bon sens la situation qui est faite actuellement aux officiers de notre seconde armée... La politique a été et sera toujours bannie de nos colonnes, mais il nous semble que sans nous départir de cette règle invariable, il nous est bien permis d'exprimer notre avis sur les suspensions qui viennent d'être prononcées. Or, nous partageons entièrement la manière de voir de notre honorable correspondant... Les officiers qui viennent d'être suspendus n'ont point assisté aux banquets en qualité d'officiers ; ils n'étaient pas en uniforme et ce n'est pas M. X..., capitaine à tel régiment territorial qui a prononcé un discours, mais bien M. X..., journaliste, propriétaire ou industriel, cela est bien évident. Les suspensions en question ne nous semblent donc pas justifiées ; elles peuvent être legales, c'est possible, mais ce que nous soutenons c'est qu'elles ne sont pas équitables... *Summum jus, summa injuria.* »

Renvoyé à Monsieur Gresley, ministre de la guerre !

LETTRE DE PARIS

(de notre Correspondant particulier)

Paris, 20 décembre

La commission de l'inamovibilité est à peine réunie, que déjà son embarras se trahit de toute part. N'ayant pu obtenir du ministère qu'il fît connaître ses vues, elle a songé un instant à ajourner ses séances jusqu'après la constitution du nouveau cabinet, mais poussée par les meneurs opportunistes, qui ne veulent pas avoir l'air de reculer, elle s'est arrêtée à un double système qui révèle autant d'appréhension que d'impuissance à l'endroit des réformes qu'elle est chargée d'élaborer.

D'abord elle a décidé que son examen exclusif de toute suspension de l'inamovibilité, ne porterait que sur la nécessité d'une nouvelle investiture, ensuite que l'épuration se résumerait dans une diminution du nombre des magistrats de chaque cour ou tribunal, reconnaissant par là le danger au point de vue financier aussi bien que politique, qu'il y aurait à réduire le chiffre des tribunaux actuellement existant. Ne faudrait-il pas, en effet, indemniser tous les officiers ministériels ressortissant à chaque tribunal ou à chaque cour supprimée sans compter que cette suppression, véritable amoindrissement pour les chefs-lieux atteints, ne manquerait pas d'y créer un foyer d'opposition redoutable aux institutions républicaines.

Mais ce n'est pas tout. La commission ayant conscience de son insuffisance pour trancher les graves questions qui lui sont soumises, demande qu'il lui soit adjoint, neuf sénateurs nommés par les bureaux de la première Chambre et trois procureurs-généraux que désignera la garde des sceaux, On ne voit point pourquoi elle ne réclamerait pas également la présence dans son sein de trois premiers présidents de cours d'appel. N'est-il pas juste, en effet, que l'inamovibilité, si violemment attaquée dans son principe, puisse au moins être défendue par des voix autorisées ?

En attendant qu'elle soit complétée, la commission, qui sait qu'elle a besoin, non pas seulement d'être éclairée, mais encore d'être guidée, a résolu, avant d'aller plus avant, de faire une nouvelle démarche auprès du gouvernement, lorsque le nouveau cabinet sera installé, afin d'obtenir communication de son projet. Jusque-là, tout restera en suspens, tant la commission se sent écrasée par l'énormité de sa tâche.

Ce sont les réclamations adressées par leurs électeurs aux membres de la gauche, qui représentent des arrondissements dont les tribunaux risquaient d'être supprimés, aux termes de la proposition Brisson, réclamations dont M. Mir s'est fait l'interprète dans son contre-projet, qui ont déterminé la Commission à adopter le principe de la réduction du nombre des magistrats de certains, plutôt que celle des cours et des tribunaux.

Cependant, les députés en question ne se font pas d'illusion, la réforme, même restreinte à la proposition de M. Mir, portera atteinte à de nombreux intérêts en province, parmi ceux qui disposent de la masse électorale, et elle reagira sur bien des réélections aux prochains scrutins législatifs.

Les incertitudes qui existent relativement aux vues politiques et financières de la reconstitution du ministère, ont pesé visiblement sur les dispositions du marché pendant la semaine qui vient de s'écouler. La spéculation à la baisse ne s'est pas fait faute, en effet, d'exploiter à sa convenance l'éventualité d'une émission prochaine de rentes amortissables et la reprise des projets de conversion. D'autre part, elle a essayé de peser sur les cours de diverses valeurs de chemins de fer, en se basant sur l'abandon du portefeuille des travaux publics par son titulaire actuel.

Aussi le monde des affaires souhaite-t-il vivement que le nouveau cabinet soit formé le plus tôt possible et, bien entendu, avant la liquidation de décembre. Il en résulterait, suivant lui, un grand affermissement dans la confiance nécessaire aux transactions de la fin de 1879 et du commencement de 1880. La situation apparaît, du reste, comme excellente, non pas seulement à cause des excédants annoncés par M. Léon Say, et sur lesquels il base déjà de nouveaux degrèvements, mais encore parce que toute appréhension relative à un drainage de l'or afin de payer nos importations en céréales paraît définitivement écartée.

Le dernier bilan de la Banque fait, en effet, ressortir une augmentation de 7,651,640 francs dans l'encaisse métallique. Les autres chapitres de ce bilan sont ainsi conçus : La circulation des billets s'est accrue de 2 millions 374,000 fr. Le compte-courant du trésor a gagné 3,587,000 fr. et celui des particuliers 1,028,000 fr. Le portefeuille a augmenté de 9,307,000 fr. Les benéfices de la semaine ont été de 438,241 fr.

Divers bruits courent au sujet de la reconstitution du Cabinet. Le *National* et le *Français* annoncent que dans le Conseil de Cabinet tenu ce matin « tous les ministres ont remis leur démission au Président de la République. Les mêmes feuilles ajoutent que les décrets seront publiés demain par le *Journal Officiel*. On croit, d'ailleurs, les choses moins avancées. Il est certain que les démissions ministérielles sont préparées; mais on affirme qu'elles ne seront remises au Président de la République qu'après qu'après une réunion des ministres qui aura lieu demain, chez M. Waddington. Lundi matin seulement l'*Officiel* publiera les démissions en même temps que l'élévation de M. de Freycinet au poste de président du Conseil. Quant à la constitution du nouveau Cabinet, on ne saurait encore rien affirmer; tout s'est borné jusqu'ici à des entrevues de M. de Freycinet avec MM. Waddington et Lepère.

Ce dernier voudrait absolument que le programme du cabinet donnât satisfaction à l'Union républicaine. Si cette exigence est réelle, on doit en conclure que l'accord n'est pas prêt à se faire entre les futurs ministres. MM. Waddington et Léon Say notamment, ne voudront pas aller aussi loin que M. Lepère, M. de Freycinet non plus apparemment. Au reste, un incident qui vient de se produire à la Chambre, il y a quelques instants, achève d'établir la confusion dans laquelle se trouvent les ministres eux-mêmes.

M. Raynald a développé l'interpellation de M. Achard concernant l'affaire de M. de Carayon-Latour, dont je vous parlais hier. M. Raynald ayant reproché au ministre de la guerre de n'avoir pas suspendu M. de Carayon-Latour de ses fonctions dans l'armée territoriale, le général Gresley a répondu avec une énergie toute militaire, qu'il respecterait la décision du conseil d'enquête et qu'il ne prendrait jamais la mesure qu'on lui demande. Sur ce, grand bruit à l'extrême-gauche et M. le général Gresley quitte la salle des séances au milieu d'une agitation indescriptible. MM. Keller, H. Brisson, Gambetta et de Maille interviennent ; mais voici, pour le bouquet, que M. Tirard s'élance à la tribune, pour déclarer au nom de « tout le gouvernement » qu'il ne saurait admettre que « les officiers de l'armée territoriale puissent faire des manifestations hostiles aux institutions du pays. » La stupeur devient générale. M. Gresley était évidemment *lâché* par M. Tirard. Convenez-en, c'est un beau désordre.

On assure, d'autre part, que le général Gresley, furieux des exigences des gauches, a annoncé, avant de quitter le Palais Bourbon, qu'il se rendait directement au Palais de l'Elysée, pour remettre directement et immédiatement sa démission à M. Jules Grévy. M. Tirard, après avoir abandonné tout d'abord le général, s'est ravisé plus tard, en plaidant, pour lui, les circonstances atténuantes, ce qui a décidé la Chambre à voter par 255 voix contre 167 l'ordre du jour pur et simple sur l'interpellation Achard; mais le coup a été frappé. Le général Gresley ne restera pas ministre.

On dit même déjà que le général Billot est désigné pour le remplacer, M. Billot circulait, dit-on, très enfiévré dans les couloirs de la Chambre. Il y aura loin cependant pour lui, de la coupe aux lèvres. Il faut, du moins, l'espérer.

La Chambre a voté, au commencement de la séance, 500,000 francs pour les facteurs des postes et a fixé la discussion des tarifs douaniers au premier lundi qui suivra l'ouverture de la session de janvier. Ce sont les deux seules bonnes choses qu'elle ait su faire.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 20 décembre 1879.

Présidence de M. de Ladmirault, vice-prés.

Le Sénat adopte plusieurs projets d'intérêt local et des déclarations d'utilité publique de divers chemins de fer:

M. Paris questionne le ministre de l'intérieur sur la déliberation du Conseil municipal de Paris du 17 décembre.

Nous n'avons pas voulu, dit M. Paris, que la session actuelle soit close sans qu'une protestation part de la tribune du Sénat. Cette protestation est nécessaire pour ceux qui n'ont pas voué à toute idée religieuse une haine de sectaire.

(Applaudissements à droite).

M. Paris entre dans des développements étendus ; il discute le rapport du Conseil municipal de Paris où il est dit : « Il faut imiter le législateur de 1792 ; il faut supprimer le budget des cultes. »

La gauche interrompt fréquemment l'orateur dans cette partie de son discours, notamment M. Tolain.

M. de Ladmirault, président, prie le Sénat de laisser continuer l'orateur.

De nouvelles interruptions partent encore des bancs de la gauche.

M. Paris demande le sentiment du ministre sur la légalité de cette déliberation du conseil municipal de Paris.

M. Lepère, ministre de l'intérieur, dit qu'il fera respecter la loi par le Conseil municipal et par tout autre.

M. Paris demande si le gouvernement admet la théorie du rapporteur ou si l'on rappellera au respect de la loi le Conseil municipal.

(Très bien à droite.)

M. Lepère dit qu'il ne refuse pas de répondre à la question mais il pense qu'il y a un danger à élever tribune contre tribune ici où siège le conseil municipal.

(Protestations à droite).

M. Buffet dit que ce rapprochement est une injure pour le Sénat.

M. Lepère répond que les opinions des rapporteurs sont personnelles. Le seul devoir du gouvernement est d'assurer la liberté des consciences dans l'état laïque. Le Conseil municipal eut tort de sortir de ses attributions, dit le ministre, aussi j'ai pris un arrêté annulant le vœu relatif à la proposition de M. Roche. (Très-bien à droite.)

M. Paris dit : je retiens une chose ; le gouvernement renie le Conseil municipal

M. Herold dit que le gouvernement n'a pas répondu au Conseil municipal au moment de la discussion de la proposition de M. Roche, car il n'avait pas de conférences politiques et irréligieuses à faire.

M. Cochery dépose un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 500,000 fr. en faveur des facteurs de poste.

L'urgence est déclarée.

M. le baron Le Guay questionne le ministre de l'intérieur au sujet du maintien de pasteurs protestants, dans le conseil d'administration des hospices d'Angers, de Saumur et de Segré alors que les ministres du culte catholique ont été revoqués.

M. Lepère, dit que sa circulaire a un caractère libéral mais qu'à Angers la charité a un caractère politique Quand le préfet a ouvert une souscription, l'évêque a organisé un comité spécial sous la présidence de M. de Gamont.

Le ministre dit qu'il a voulu que les bureaux s'occupent uniquement de bienfaisance c'est pourquoi il a conservé le pasteur protestant.

M. Varroy, dépose un rapport sur le budget. Il propose d'adopter le budget qu'il a le renvoye par la Chambre.

L'urgence est déclarée.

Personne ne prononçant d'observation sur la discussion générale, le Sénat passe à la discussion des articles contestés.

Le Sénat rejette par 141 voix contre 129 un amendement de M. Batbie tendant à rétablir le crédit pour l'augmentation de traitement des archevêques et evêques.

Le Sénat adopte entièrement le budget avec les chiffres votés par la Chambre.

M. Waddington lit un decret déclarant la session close.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA

Séance du 20 décembre 1879

M. Cochery, ministre des postes et télégraphes, dépose un projet de crédit de 50 000 francs pour les facteurs.

La discussion immédiate s'engage.

Le crédit de 50,000 francs est adopté à l'unanimité.

M. Malézieux donne des explications sur les travaux de la commission des douanes.

Il dépose les rapports restants, et le rapport général.

La Chambre fixe la discussion sur les tarifs au premier lundi après la rentrée.

M. Jaurèguiberry ministre de la Marine, dépose un projet de loi sur le recrutement de l'armée.

L'urgence est déclarée.

M. Pierre Legrand demande quelles mesures le ministre compte prendre pour que la Compagnie du Nord augmente son personnel et son matériel insuffisants.

M. de Freycinet, ministre des Travaux publics, répond que cette situation est commune à toutes les compagnies. Il fera son possible pour y remédier.

Une commission étudie actuellement les moyens de faire disparaître l'encombrement des gares.

Après la réponse du ministre l'incident est clos.

M. Reynold développe son interpellation à propos de M. Carayon-Latour. Il reproche au général Gresley, ministre de la guerre de n'avoir pas suspendu le Conseil d'Enquête. Le ministre en a le droit, même après la décision de ce Conseil, mais il accuse moins le ministre que les bureaux.

M. Reynold est applaudi.

M. le général Gresley dit qu'il respecte la décision du Conseil d'Enquête, et qu'il ne prendra jamais les mesures qu'on lui demande.

Le ministre de la guerre quitte la salle, immédiatement après cette réponse.

Une grande émotion se produit. (Rumeurs diverses).

On dit, dans les couloirs, que M. le général Gresley, ministre de la guerre, en quittant la salle, est allé chez M. le Président de la République, remettre sa démission.

La présence du général Billot dans les couloirs a été très-remarquée.

M. Keller prend la défense de M. Carayon-Latour.

M. Brisson prétend que le débat est inutile puisque le général Gresley a quitté la salle.

M. Keller replique que le ministre de la guerre a agi en militaire loyal. (Bruit à gauche.)

M. Gambetta président de la Chambre dit qu'il n'appartient à personne d'interpréter les motifs pour lesquels le général Gresley a quitté la salle.

M. Keller répond en affirmant qu'en dehors du service, les officiers territoriaux ont droit de manifester leurs opinions. (Bruit à gauche).

M. Tirard, ministre de l'agriculture et du commerce, déclare en son nom et au nom du gouvernement qu'aucun membre du gouvernement n'approuve cette theorie. (Longs applaudissements sur tous les bancs de la gauche).

M. Tirard, dit que le gouvernement en ne suspendant pas M. Carayon-Latour a cru être dans la verité.

Il demande au nom du gouvernement que l'ordre du jour pur et simple soit mis aux voix.

Un grand tumulte se produit; plusieurs députés montent à la tribune et en redescendent.

M. Gambetta, président de la Chambre fait observer que ce spectacle est regrettable.

M. Blin de Bourbon est rappelé à l'ordre.

M. Achard propose un ordre du jour motivé, regrettant que des mesures disciplinaires n'aient pas été prises.

Le scrutin est ouvert sur l'ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 255 voix contre 157.

La Chambre adopte les projets de chemin de fer.

M. Prince, Léon demande le renvoi de la discussion de la proposition Davaux.

L'ajournement est repoussé.

M. Prince Léon combat la proposition; il expose les motifs qui nécessite des aumôniers, le clergé des paroisses n'ayant ni le temps, ni les moyens de s'occuper des militaires.

L'orateur dit que les aumôniers réchauffent le patriotisme des soldats, en leur donnant les secours de la religion.

M. Davaux répond ; il soutient que l'aumônerie est non seulement inutile, mais dangereuse. Il entre dans de longs développements

M. de la Bissetière réplique

Il dit que, ne pouvant pas supprimer les paroisses civiles on veut supprimer les paroisses militaires.

L'orateur combat le projet surtout au nom de la liberté de conscience. Son discours a été fréquemment interrompu.

La discussion générale est close.

La Chambre décide qu'elle passera à la discussion des articles.

M. le Président annonce que le bureau de la Chambre a mis 6,000 francs à la disposition du bureau de bienfaisance du 7e arrondissement.

M. Lepère, ministre de l'intérieur, donne lecture du décret présidentiel déclarant la session close.

La séance est levée à 7 heures 1/4.

INFORMATIONS

Les républicains français, à force d'envoyer les témoignages de sympathie aux républicains espagnols, ont mis notre ambassadeur à Madrid dans une fâcheuse situation. Une dépêche adressée au *Temps* a fait connaître hier soir la chose On sait que M. Canovas est en ce moment aux prises avec une opposition fort violente Ses adversaires politiques prétendent qu'il a manqué de respect à la Chambre, et un certain nombre de députés ont déclaré qu'ils refuseraient de venir siéger tant que le chef du cabinet ne leur ferait pas d'excuses. Les esprits sont très surexcités par ce conflit. Les chefs de l'armée ne paraissent pas tous absolument sûrs. Dans ces circonstances, les Madrilènes ayant voulu donner une sérénade à l'amiral Jaurès en reconnaissance de ce que la France a fait pour les inondés de Murcie. M. Canovas s'est opposé à cette démonstration. Les maladresses commises à Paris par M. Gambetta et ses amis, la protection accordée aux pires ennemis d'Alphonse XII par le gouvernement français, le langage violent de la *République française* et des autres journaux du président de la Chambre ne pouvaient manquer d'avoir leur contre-coup à Madrid. Témoigner de la sympathie à la France est devenu tant à cause de la forme de notre gouvernement qu'à cause de la conduite de nos républicains, une manière de faire opposition au gouvernement d'Alphonse XII. De là le refus de M. Canovas. Si M. Jaurès n'a pas la sérénade à laquelle nous avions bien droit, c'est à Paris qu'il doit en chercher la cause.

Il y a quelques jours, M. le directeur des postes de Seine-et-Oise, recevait d'un inconnu la demande de quelques renseignements indispensables, disait la lettre, pour la transmission facile du service à son successeur. On comprend la surprise du fonctionnaire, qui avait d'autant moins lieu de s'attendre à une mise à la retraite qu'il n'a pas encore le temps de service nécessaire pour y avoir droit. Il n'en a pas moins été prévenu qu'il devait cesser son service le 1er janvier et qu'un congé avec traitement entier lui serait accordé jusqu'à l'accomplissement de ses trente années de service. De cette façon les contribuables auront le plaisir de payer deux directeurs des postes au lieu d'un. On assure, dit le *Français*, que le nouveau directeur des postes de Seine-et-Oise serait le beau-frère de M. Rémi Goblet, sous-secretaire d'Etat démissionnaire au ministère de la justice.

L'administration municipale continue à ne fournir aucune explication sur les faits en raison desquels trois instituteurs de la rue Puebla ont été frappés de peines disciplinaires par arrêté du préfet de la Seine. Si les renseignements qui nous ont été donnés sont exacts, dit le *Français* ces trois instituteurs se seraient rendus coupables de *négligences* bien graves. La presse républicaine, qui s'émeut si vivement quand un instituteur congréganiste commet la plus légère faute, s'indignera, nous n'en doutons pas, quand les faits relatifs aux trois instituteurs de l'école de la rue de Puebla seront connus. Autrement il faudrait croire que les rédacteurs des journaux de la gauche ont deux poids et deux mesures.

Bulletin Militaire

Le ministre de la guerre vient de suspendre pendant un an MM. de Pontevès-Sabran et de Lur-Saluces, chefs de bataillon au 140e régiment de l'armée territoriale, pour avoir assisté à un banquet légitimiste.

On lit dans l'*Univers* :

Nous avons trop rarement l'occasion de louer M. le ministre de la guerre pour ne pas saisir avec empressement celle qu'il vient de nous offrir.

Quelques sociétés protestantes du midi avaient eu la singulière idée de demander que les soldats protestants fussent dispensés de faire partie des piquets militaires commandés pour certaines cérémonies.

M. le général Gresley, dont on connaît cependant la complaisance, a trouvé que cette demande dépassait les bornes et il en fait justice par cette lettre adressée au général Courty, commandant la subdivision militaire de Nîmes :

« Mon cher général,

« J'ai reçu et j'ai l'honneur de vous renvoyer ci-inclus une pétition qu'au nom des Unions chrétiennes des jeunes gens de France les membres du comité central de cette association m'ont fait adresser, à la date du 14 de ce mois pour me demander de faire modifier quelques-uns des règlements et décrets actuellement en vigueur dans l'armée.

« Ces Messieurs basent leur requête sur le principe de la liberté de conscience, qui, selon eux, est sérieusement compromise par la nécessité où se trouvent les militaires d'assister à des offices ou à des cérémonies d'un culte autre que celui auquel ils appartiennent.

« La question soulevée par les pétitionnaires a été déjà fort souvent examinée, et des personnes ayant, plus que les jeunes gens dont il s'agit, qualité, par leurs fonctions de présidents ou de membres des consistoires, pour s'occuper de ce qui concerne ces matières, ont parfaitement compris et admis que les militaires des cultes autres que le culte catholique, alors qu'ils sont commandés pour assister à une cérémonie d'une croyance différente de la leur, ne font qu'accomplir un devoir purement militaire qui n'implique de leur part aucune adhésion pouvant blesser leur foi ou leur conscience. (Avis du Conseil général des Eglises réformées de France en date du 13 juin 1861).

« Je n'ai rien à changer en conséquence, à ce qui s'est pratiqué jusqu'ici en conformité des règlements militaires, auxquels tous, sans exception, dans l'armée sont tenus de se soumettre, et qui ne peuvent être modifiés au gré des désirs de chacun de ceux dont ils peuvent contrarier les idées

« Je vous prie de vouloir bien porter ce qui précédent à la connaissance des pétitionnaires »

ROUBAIX-TOURCOING

(Le Nord de la France)

La Mairie nous communique la note suivante :

« MM. A. Motte et Meillassoux frères ont remis à M. le Maire de la ville de Roubaix la somme de 3,000 frs. pour être distribué *en secours extraordinaires aux familles assistés* par le bureau de bienfaisance.

« Cette somme a été immédiatement versée à la caisse de M. le receveur de ce dernier établissement.

« Il reste bien entendu que les allocations de la ville au bureau de bienfaisance ne seront pas réduites en raison des offrandes motivés comme celles-ci dessus par la rigueur de la saison. »

Serait-ce parce que nous entrons aujourd'hui dans la saison d'hiver? Le thermomètre qui, hier, marquait 9° au-dessous de zéro, a baissé ce matin jusqu'à 12°.

Pendant toute la soirée d'hier, la ville a été enveloppée d'un brouillard très-épais que l'on accueillait déja comme un signe précurseur de dégel; mais ce matin, le brouillard avait disparu et toute apparence de dégel aussi.

Un commencement d'incendie s'est déclaré, hier après-midi, chez M. André Laby, cabaretier, rue de la Gaîté. Le feu, qui avait éclaté dans un tas de chiffons déposé au grenier, a été promptement éteint

Les pertes, 100 francs environ, sont couvertes par une assurance.

Samedi matin, à huit heures, la cérémonie de l'ordination que nous avions annoncée comme devant avoir lieu dans la chapelle du Grand-Seminaire, de Cambrai, a été faite, à cause du grand froid, dans l'église métropolitaine.

Sa Grandeur Mgr l'évêque de Lydda a ordonné 8 prêtres, 38 diacres et 8 sous-diacres.

Les prêtres sont : MM. Braems, Winnoc François, de Cassel ; Gavelle, Anthime-Eugène, de Mortagne ; Laguiel, Hector-Emile, d'Erquinghem-Lys ; Dreumont, de Ruesnes ; Bontemps, Adrien-Hyacinthe, de Valenciennes ; Demonchy, Louis-Joseph, de Provin ; Delgrange, Benoît Joseph, de Rumegies ; Paguez, Louis-Henri, de Somain

Les sous-diacres sont : MM. Scoyez, de Vieux-Reng ; Descamps de Wormhoudt ; Sackebant, de Lambre ; Scheau, de Terre-Neuve (Amérique); Ghesquiers, de Roubaix ; Stoffaes, de Winnezeele ; Choquet, de Dunkerque; Sauvage, d'Iwuy.

Si nous croyons une information puisée à une source sérieuse, la fermeture de la chasse serait fixée au 11 janvier dans la région du Nord.

M. Mariage, conseiller municipal, 8e section, à Lille, a fait un premier versement à la mairie pour les fourneaux économiques. Il a recueilli dans la première journée, avec M. Lechat, 704 fr 40 ; dans la deuxième, avec M. Mas, 874 fr.

Les membres des Comités linier et cotonnier de Lille viennent d'adresser la note suivante :

A Messieurs les industriels et commerçants

Les membres des bureaux du comité linier et du Syndicat des filateurs de coton, ont fait toutes les démarches nécessaires pour obtenir une amélioration dans le service des transport ; ils se sont livrés à une enquête de laquelle il résulte :

Que si l'encombrement a pour causes principales l'insuffisance du matériel roulant, des quais de déchargement, des voies de garage des locomotives de manœuvre, et aussi du personnel, il serait encore singulièrement aggravé, si l'industrie et le commerce ne faisaient pas tous leurs efforts pour enlever les marchandises de toute espèce dès qu'elles sont en gare.

Les magasins de la gare Saint-Sauveur sont encombrés, plus de 1,200 wagons chargés sont à Fives sur les voies de garage, ne pouvant arriver aux quais de déchargement ;

Si on ne prend pas des mesures énergiques, dans dix ou quinze jours, il y aura 2,000 wagons chargés aux portes de Lille, et *tout transport sera devenu impossible* ;

Dans ces circonstances, les bureaux des comités linier et cotonnier adjurent leurs confrères et tous les industriels et négociants de Lille de prendre les mesures les plus énergiques pour assurer l'enlèvement à bref délai, des marchandises.

Les bureaux des comités :

Julien Le Blan, Alfred Thiriez, Alfred Delesalle, Georges Colombier, Edouard Agache, Jules Schouttetten, Gustave Dubar.

L'acrostiche est un genre où l'on réussit rarement.

En voici un du *Paris-Journal* dans lequel la bonne intention nous semble avoir particulièrement bien servi le poëte :

POUR LES PAUVRES

SONNET-ACROSTICHE

Pour les pauvres, messieurs ! Pour les pauvres, mesdames !
Oh ! l'hiver est si dur pour eux : ils sont si mal :
Une mansarde ouverte à tout souffle fatal,
Remplie, hélas ! d'enfants affamés et de femmes
Livides sous la bise et le froid glacial...
Et la table est sans pain, et le foyer sans flammes !
Si poignants qu'on les fasse, eh bien, que sont vos drames
Près du fait qui s'impose implacable et brutal !
Assis sur un grabat, près d'eux, voilà le père,
Une larme gelée au bord de la paupière,
Qui peut-être, ou malade, inoccupé, perclus,
Rendez-leur un sourire, à ces pâles visages,
Et ne demandez pas : « Sont-ils bons ? sont-ils sages ? »
Ils sont mauvais... donnez... ils n'en souffrent que plus.

Un incendie a éclaté, jeudi matin, dans la filature de lin de M. Emile Renard, à Lauwe près Menin.

Le feu a été aperçu, vers 4 heures, au moment où il terminait ses ravages. Il s'était déclaré dans une écanguerie contenant des déchets ; le feu s'est éteint après les avoir consumés.

Heureusement la pièce où se trouvait la machine située à proximité n'a pas été atteinte. Une grande meule de lin aussi a échappé, comme par miracle, à la combustion.

On ignore la cause de l'incendie. Les dégats sont évalués à 1000 fr. environ.

La distribution des récompenses que la ville de Tourcoing a l'habitude de décerner annuellement aux familles ouvrières qui se sont distinguées par la bonne tenue du ménage, a eu lieu, jeudi dernier, 18 décembre à l'Hôtel-de-Ville.

M. Dervaux-Wetzel, adjoint, présidait la séance. Il a prononcé une courte allocution, remplie de bons conseils et engageant, les récompensés, à la persévérance.

Selon la coutume, les récompenses consistaient en paires de draps.

Voici les noms des braves familles qui ont reçu les dons municipaux :

Vanswert Louis, tailleur.— Glorieux Félix, fileur. — Choquet Emile, tisserand. — Desmettre Alfred, contre-maître. — Veuve Liborel, ménagère.—Deltète Pierre, mannelier.— Wanskelbique Constant, tailleur.— Veuve Vinck, ménagère.— Desbouvrie Joseph, tisserand. — Petitberghien Joseph, homme de peine. — Destombes Jules, fileur.— Beuque Edouard, tisserand.— Bernard Louis, homme de peine. — Courtens Pierre, tisserand. — Burette Auguste, fileur.— Lepers Henri, fileur. — Cretal Emile, rattacheur. — Mille Félix, cordonnier. — Boulet Achille, fileur.— Dehon Jules, fileur. — Allard Cyrille, trieur. — Delattre Louis, homme de peine. — Lemaire Jules, trieur.

Castel Martial, tisserand. — Faverel Joseph, tisserand. — Hennion Auguste, bonnetier.— Deneulin Louis, tisserand.— Desoubry Jean Baptiste, tisserand.— Haquette Henri, fileur.— Vandesteene Victor, homme de peine.— Ijembart Louis, laveur.— Granier Jules, redoubleur. — Mulier Henri, homme de peine — Montagne Henri, tisserand.— Appolinaire Hippolyte, laveur. — Veuve Nolf, ménagère. — Delplanque Norbert, fileur.— Pinoy Léon, trieur. — Barré Alexandre, bobineur. — Ferret Désiré, domestique. — Foucart Eliva Veuve Casier, ménagère.

Les expulsés dont les noms suivent on passé hier la frontière :

Emile Broux, né à Méchain (Belgique), 20 ans, terrassier. — Louise Duvillers, née à Thourout, 40 ans, ménagère. — Casimir Reynaert, né à Roulers, 29 ans, cordonnier. — Matieu Vanasten, né à Ramersdack, 28 ans, cordonnier. — Désiré Vanhove, ne à Bruges, 25 ans, tisserand. — Françoise Wattel femme Delmotte née à Gand, 25 ans, ménagère.— Amélie Wauters, née à Diest, 20 ans domestique.

— Vimy. — On mande de Vimy, que deux jeunes filles retournant, le soir, après la classe, de Souchez au village voisin, se sont égarées dans la neige et ont péri.

Lorsque les parents, venus à leur recherche, les ont retrouvées en suivant la trace des pas, ils n'ont rencontré que des corps déja gelés.

Ailleurs, une jeune fille, tombée dans une mare où elle avait de l'eau jusqu'aux jambes, est dans un état alarmant.

— Maubeuge. — La circulation des charbons belges est rétablie et on a pu reprendre le travail dans les établissements métallurgiques d'Hautmont et de Maubeuge, qui avaient à arrêter faute de combustibles.

Au fort en construction à Hautmont, les travaux ne pourront être repris qu'à la fin de l'hiver, et on peut estimer à 500 le nombre d'ouvriers inoccupés dans cette région.

— La Gorgue. — L'état de M. Sarrus, chef de gare, est satisfaisant. Tous les torts paraissent être du côté de sa femme. M. Sarrus jouit de l'estime générale. Il n'en est pas de même de sa femme. M. Sarrus menaçait de demander séparation judiciaire par suite de la découverte d'une correspondance avec un militaire en garnison à Hesdin, auquel elle envoyait même de l'argent. C'est cette menace qui aurait déterminé cette femme à attenter aux jours de son mari.

— Frelinghien. — Un incendie dont la cause est inconnue s'est déclaré dans la nuit de jeudi à vendredi à Frelinghien, section de la Croix-aux-Bois, dans les bâtiments de ferme appartenant à M. Brébar, propriétaire à Lille et occupés par M. Jules Butin.

Les bâtiments, le mobilier, les bestiaux, ont été la proie des flammes, c'est à peine si M. Butin, sa femme et ses enfants, surpris dans leur sommeil, ont pu s'échapper.

Le tout était assuré depuis peu à la compagnie *Le Nord* pour une valeur de 7,000 fr.

— Valenciennes. — Les journaux de Valenciennes annoncent, ce matin, que M. Poissié, commissaire central de police à Valenciennes, vient d'être suspendu de ses fonctions. La presse valencienoise, en général, rend hommage à la façon ferme et courtoise et à la grande franchise avec laquelle ce fonctionnaire dirigeait la police de la ville.

On ignore les motifs de cette disgrâce.

— Tergnier. — Un graisseur de la compagnie du chemin de fer du Nord, nommé Bulof, a été tué hier dans les circonstances suivantes :

Ce malheureux avait eu l'imprudence de descendre de son frein de contre-voie ; il n'aperçut pas un train express qui venait vers lui, et n'ayant pas eu le temps de se garer, il a été écrasé sous les roues de la locomotive.

La mort a été instantanée.

Saint-Pierre-lez-Calais. — A la suite de la réunion du Conseil municipal, qui a eu lieu mardi, et dans laquelle tous les conseillers municipaux interrogés nominalement par M. le maire, ont refusé d'accepter la situation d'adjoints, M. Lucien L'Heureux a envoyé à M. le sous-préfet sa démission de maire de Saint-Pierre. Il continuera à remplir ses fonctions jusqu'à son remplacement.

Beuvrages. — On écrit de cette commune, et nous l'annonçons sous réserves qu'une tentative d'assassinat y aurait été commise récemment.

Le fils d'un cultivateur de l'endroit aurait, paraît-il frappé son jeune frère de plusieurs coups de couteau.

A bientôt des détails.

Nomain. — Le comble de l'avarice !

Un habitant de Nomain, jouissant d'une certaine aisance, s'est laissé mourir de froid, dans la nuit de samedi à dimanche.

Cet individu, de peur de dépenser son *cher* argent, n'avait point voulu s'acheter de couvertures,

Boulogne. — L'affaire du bateau l'*Alsace-Lorraine* est venue mardi devant le tribunal correctionnel de Boulogne.

Le patron Duchemin, reconnu coupable d'avoir tiré deux coups de feu sur des marins anglais, en face de Lowestoff a été condamné à deux ans d'emprisonnement, 16 francs d'amende et aux frais.